

Le 2 avril 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel, Yvon-Paul Morrissette, André Drolet et Robert Pilote, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 07-119 Procès-verbal du 5-03-07	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 5 mars 2007, tel que rédigé. Abstention : Monsieur Laurent Habel parce qu'il était absent lors de cette assemblée.
Rés. 07-120 Procès-verbal du 12-03-07	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 12 mars 2007, tel que rédigé.
Rés. 07-121 Procès-verbal du 19-03-07 Bibliothèque	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 19 mars 2007 de la Bibliothèque municipale, tel que rédigé.
Rés. 07-122 Procès-verbal 13-03-07 CML	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 13 mars 2007 de la Commission municipale des loisirs, tel que rédigé.
Rés. 07-123 Comptes du mois	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de mars 2007, telles qu'énumérées à l'annexe "A" du présent procès-verbal.
Rés. 07-124 Comptes règl. #06-508	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs au règlement #06-508 :  230- Médias Transcontinental S.E.N.C. 470,73\$ 231- Le Soleil 371,03
Rés. 07-125 Comptes règl. #07-526	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs au règlement #07-526 :  230- Transcontinental Médias S.E.N.C 482,35\$ 231- Le Soleil 371,02
Rés. 07-126 Comptes règl. #07-529	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs au règlement #07-529 :  230- Transcontinental Médias S.E.N.C 453,30\$ 231- Le Soleil 371,02
Rés. 07-127 Ren. Adhé- sion Carre- four Action mun. et fam.	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la municipalité au Carrefour action municipale et famille, au coût de 65,52\$.
Rés. 07-128 Permis PIIA	Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Remarque</u>
Rue des Sources (694-9)	Unifamiliale isolée	
Rue des Carouges (649-343P)	Unifamiliale isolée	
226 rue du Boisé	Cabanon	Pente du toit prononcée
1817 et 1827 ave Royale	Rénovation des toitures	
Rés. 07-129 Permis PIIA Bonichoix	Attendu la demande de permis pour la construction d'un marché d'alimentation Bonichoix sur le lot 392-12, à l'angle de l'avenue Royale et du rang St-Julien;  Attendu que sur le plan du bâtiment prévoit un mur de 33.5 mètres (110 pieds) avec trois (3) fenêtres, donnant sur le rang St-Julien;	
	Attendu que ce mur constituera un écran pour les résidences unifamiliales construites du côté est du rang St-Julien et qu'il y aurait avantage à le camoufler;	
	Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a suggéré au promoteur de procéder à une plantation variée de feuillus et de conifères pour atténuer l'impact visuel du bâtiment;	
	Attendu qu'un plan d'implantation corrigé a été soumis où apparaît plus d'une vingtaine d'arbres conformément aux exigences du règlement de zonage en matière de plantation d'arbres;	
	Attendu que les membres du conseil municipal jugent que l'aménagement proposé répond à la demande du comité consultatif d'urbanisme;	
	Attendu que le projet de construction se situe à cheval sur les zones CB et CC;	
	Attendu qu'une modification au règlement de zonage doit être apportée pour modifier la délimitation de la zone CB à même la zone CC, afin que l'usage projeté soit conforme à la réglementation;	
	<u>En conséquence :</u>	
	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal informe le promoteur du projet de construction d'un marché d'alimentation sur le lot 392-12 que son plan de construction est approuvé. Cependant, aucun permis de construction ne pourra être émis avant qu'une modification au zonage ne soit apportée pour autoriser l'usage projeté.	
Rés. 07-130 Installation d'oriflammes Sept-Chutes	Attendu la demande du site d'interprétation et de plein air Les Sept Chutes pour l'installation d'oriflammes sur l'avenue Royale, comme par les années précédentes;	

Attendu que ces oriflammes seront installées vers le 1<sup>er</sup> mai 2007 et retirées vers le 20 octobre 2007 ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser les Sept Chutes à installer des oriflammes sur l'avenue Royale.

Dépôt rapport financier 2006 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le rapport financier 2006 ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Pierre Lessard, c.g.a.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges afin de modifier les dispositions applicables dans la zone RA/BB1 et la délimitation des zones RA/BB1, CB2 et RV2 et de créer la zone CR/A3. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 07-131 Adoption premier projet de règl. #07-532 Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 07-532 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges modifiant diverses dispositions. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.  
Pour : Madame Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et André Drolet  
Contre : Monsieur Yvon-Paul Morissette et Madame Monique Goulet. Cette dernière indique qu'elle considère qu'à l'article 2, les modifications proposées au règlement de zonage pour ajouter les articles 4.2.4.2, 4.2.4.3 et 4.2.4.5 sont inapplicables.

Rés. 07-132 Adoption règl. #07-533 Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Robert Pilote et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 07-533 concernant l'adoption d'un programme de subvention pour le remplacement des réservoirs de toilettes. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.  
Pour : Mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et André Drolet  
Contre : Monsieur Yvon-Paul Morissette qui indique que l'installation d'un réservoir de toilette de 6 litres ne permettra aucune économie d'eau puisque les gens doivent activer la chasse d'eau plus souvent qu'avec un réservoir plus grand. Il considère que l'adoption de ce règlement est une perte de temps.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant *l'Entente portant sur la création et l'établissement de la cour municipale commune de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré* afin de la rendre concordante avec « l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré », signée le 19 mars 2007 par le Procureur général du Québec, et d'en faire une refonte administrative. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 07-133 Emprunt temporaire règl. #05-486 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #05-486 décrétant des travaux d'installation d'égout dans la rue du Sommet et prévoyant un emprunt de 28 300 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.

Rés. 07-134 Emprunt temporaire règl. #07-525	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-525 décrétant des travaux de pulvérisation et pavage du rang St-Antoine et de l'avenue Royale et prévoyant un emprunt de 100 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.
Rés. 07-135 Emprunt temporaire règl. #07-526	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-526 décrétant des travaux de réfection des chambres de réduction de pression #3 et #4 et prévoyant un emprunt de 160 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.
Rés. 07-136 Emprunt temporaire règl. #07-527	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-527 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur l'avenue Royale et prévoyant un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.
Rés. 07-137 Emprunt temporaire règl. #07-528	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-528 décrétant des travaux de réfection de structures municipales et prévoyant un emprunt de 50 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.
Rés. 07-138 Emprunt temporaire règl. #07-529	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal effectue, auprès de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-529 décrétant des travaux de construction de la rue du Coteau et prévoyant un emprunt de 148 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat.
Rés. 07-139 Autorisation Sapin d'Or	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la traversée des motoneiges dans le rang St-Julien et les rues des Pionniers, du Moulin et de la Reine qui croisent le sentier de motoneiges du Club d'Autoneige Le Sapin d'Or inc.
Rés. 07-140 Mandat devis pavage	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. À préparer le devis pour les travaux de pulvérisation et pavage décrétés en vertu du règlement #07-525, sur l'avenue Royale et le rang St-Antoine; et</li> <li>2. À procéder à l'appel d'offres dans les journaux pour ces travaux.</li> </ol>
Rés. 07-141 Lumières de rue	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse installer des lumières de rue aux endroits suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la rue du Godendant, du côté est sur un poteau à être installé en front des boîtes postales communautaires, à 6 mètres (20 pieds) de l'intersection du rang St-Antoine;</li> <li>- à l'arrière du 1013 rg St-Antoine sur le stationnement à l'intersection du rg St-Édouard;</li> <li>- en face du 977 rg St-Nicolas, du côté est du rang;</li> </ul>

- Rés. 07-142 Pochette promotionnelle Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal fasse imprimer 500 pochettes promotionnelles de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges. Un montant de 1 000 \$ sera transféré du budget voirie à celui de l'administration.
- Rés. 07-143 Entretien des parterres Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a reçu deux (2) soumissions pour l'entretien des parterres de la municipalité aux montants suivants :  
Louise Bourget (St-Ferréol-les-Neiges) : 20 \$/l'heure  
Marise Bourgeois (Ste-Anne-de-Beaupré) : 25 \$/l'heure
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat d'entretien des parterres de la municipalité à madame Louise Bourget pour un montant de 20 \$ de l'heure.
- Rés. 07-144 Abat poussière Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal retienne la soumission de Sebci pour la fourniture d'abat poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30%), au montant de 263,33\$ du mètre cube.
- Rés. 07-145 Poste informatique Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition d'un poste informatique pour le service d'urbanisme au montant de 2 860,15\$ conformément à la soumission déposée par PG Govern. Ce montant sera payé à partir du fonds de roulement et remboursé en 2008.
- Rés. 07-146 Chaises Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition de 24 chaises pour la caserne incendie au montant de 754,92\$ conformément à la soumission d'Alpha Vico inc.
- Rés. 07-147 Souper des bénévoles Attendu que la municipalité a reçu des soumissions pour le souper des bénévoles qui se détaillent comme suit :
- |  | Repas chauds<br>Assiettes non jetables<br><u>(taxes en sus)</u> | Repas chauds<br>Assiettes jetables<br><u>(taxes en sus)</u> |
|--|---|---|
| La Mère Michel<br>Restaurant Le Montagnais | 14,25\$/repas<br>14,05\$/repas                                  | 13,00\$/repas<br>10,95\$/repas                              |
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour la fourniture du repas du souper des bénévoles (assiettes non jetables) qui se tiendra le 28 avril 2007 au plus bas soumissionnaire, soit le Restaurant Le Montagnais, pour un montant de 14,05\$/repas.
- Rés. 07-148 Demande de subvention Député Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal demande une subvention de 25 000 \$ au député de Charlevoix, monsieur Rosaire Bertrand, pour l'amélioration du rang St-Antoine.
- Rés. 07-149 Avis juridique SOCOM Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal demande un avis juridique à l'étude légale Gagné Letarte sur l'entente relative à la Société en commandite Sept-Chutes concernant les redevances payables aux commanditaires.
- Rés. 07-150 Demande Attendu que la municipalité a accepté d'annuler la servitude pour l'aménagement d'une aire de virage sur le lot 252-P et de céder une partie du lot 252-7 en échange d'une bande

d'autorisation de terrain sur le lot 253-3 pour y aménager une aire de virage;  
CPTAQ Lot 253-3 Attendu qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour que le propriétaire du lot 253-3 puisse en céder une partie à la municipalité;  
Attendu que la partie du lot cédée à la municipalité servira à des fins d'utilité publique;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal appuie la demande de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 253-3 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, tel qu'apparaissant à la description technique préparée par monsieur Benoit Giasson, a.g., (minute 9755) en date du 26 novembre 2006.

Rés. 07-151 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal procède à la fermeture du compte à la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne de la Bibliothèque municipale « Aux Sources » (folio 204044) et que le solde soit versé au compte de la municipalité.  
Fermeture de compte  
Bibliothèque

Rés. 07-152 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal engage les personnes suivantes à titre de journalier :  
Engagement de journaliers

- Florian Sylvain
- Michaël Noël

Ces personnes devront subir un examen médical et seront soumis à une période d'approbation de six (6) mois selon la convention collective. Compte tenu de son expérience de travail, monsieur Florian Sylvain débutera suivant le taux horaire pour un journalier, soit 18,94\$/l'heure.

Rés. 07-153 Attendu que la municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour le poste de contremaître des travaux publics;  
Offre d'emploi #2  
Contremaître

Attendu qu'aucune des candidatures reçues n'a été retenue;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal fasse paraître une deuxième offre d'emploi dans le Journal de Québec, le journal Beauport Express et sur Internet pour le poste de contremaître des travaux publics.

Rés. 07-154 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal félicite monsieur Rosaire Bertrand pour son élection comme député de Charlevoix lors de l'élection provinciale qui s'est tenue le 26 mars dernier.  
Félicitations  
Député

Rés. 07-155 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal félicite les personnes suivantes pour les résultats obtenus lors des Jeux du Québec hiver 2007 :  
Félicitations  
médailles  
Jeux du Québec

Compétition Ski de fond Midget féminin. 3 km classique

Laurence Harvey, médaille d'Or  
Alexia Rancourt, médaille d'Argent

Compétition Ski de fond Midget féminin. 5 km libre

Alexia Rancourt, médaille d'Or

**Laurence Harvey, médaille de Bronze**

- Rés. 07-156 Félicitations Mme Élizabeth Belleau Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal félicite madame Élizabeth Belleau pour les médailles d'Argent et de Bronze remportées respectivement les 17 février et 3 mars 2007 lors de compétitions de Taekwondo auxquelles elle a participé en Floride et à Montréal.
- Rés. 07-157 Facture travaux Lac Trois-Castors Attendu que le Centre communautaire du Lac des Trois-Castors a soumis une facture de 840 \$ (42 hrs X 20 \$/l'h.) pour des travaux effectués durant les mois de février et mars pour maintenir l'écoulement des eaux et éviter les inondations et les embâcles au Lac des Trois-Castors;
- Attendu que travaux effectués consistent à la préparation de la prise d'eau en vue du contrôle de la fonte des neiges et à des patrouilles hebdomadaires;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie la facture, datée du 29 mars 2007, de 840 \$ au Centre communautaire du Lac des Trois-Castors, à partir des sommes perçues en vertu du règlement #96-357.
- Rés. 07-158 Dépôt entrées de services Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal fixe à 500 \$ le montant à être déposé à la municipalité lors d'une demande d'installation d'une entrée de services, le tout suivant les dispositions de l'article 2 du règlement #07-531 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques.
- Rés. 07-159 Subvention Club de ski Nordique Attendu que lors de l'assemblée du 5 mars 2007, le conseil municipal avait approuvé le procès-verbal du 12 février 2007 de la commission municipale des loisirs à l'exception de la recommandation #07-11;
- Attendu que la commission municipale des loisirs maintient sa recommandation;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal octroie une aide financière de 500 \$ pour les opérations du Club Nordique Mont-Ste-Anne.
- Rés. 07-160 Empiètement compétence Ville de Beaupré Considérant que la Ville de Beaupré fait la promotion de son camp d'été incluant le transport auprès des résidants de St-Ferréol-les-Neiges;
- Considérant que l'offre de loisirs est une compétence municipale;
- Considérant la publicité faite à ce sujet;
- Considérant que le conseil juge déplacée la façon dont la Ville de Beaupré entre en compétition avec l'offre de service en loisirs à St-Ferréol-les-Neiges alors que celle-ci devrait plutôt être complémentaire avec les autres villes voisines;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu :
- que le préambule précité fait partie intégrante de la présente;
  - que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges informe la Ville de Beaupré de son mécontentement à l'égard de la promotion de son camp d'été auprès des résidants de St-Ferréol-les-Neiges;

Levée de l'assemblée à 21 heures 30.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.